



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Composition de commission au titre de recrutement d'enseignant chercheur contractuel

Le Président de l'université

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L954-3 ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE D'ORLEANS dans sa séance du 04/06/2024, portant avis favorable sur la composition structurelle des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE D'ORLEANS dans sa séance du 04/06/2024, portant avis favorable sur la composition nominative des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs et sur la nomination des président et vice-président des comités de sélection ;

Article 1 : Une commission chargée, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de désigner le candidat appelé à être recruté, selon leurs projets de recherche et d'enseignement, constituée pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créée dans le cadre du recrutement d'enseignant chercheur contractuel en section 74 Sciences et techniques des activités physiques et sportives pour une prise de fonctions le 01/10/2024.

Article 2 : Sont nommés membres de commission pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	RIETH	NATHALIE	MCF	74
M.	SANCHEZ MASNOU	XAVIER	PR	74
Mme	VILLEMMAIN	AUDE	MCF	74

Externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOREL	BENOIT	MCF	74
Mme	LECONTE	PASCALE	MCF	74
M.	BEAUNE	BRUNO	MCF	74

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et, le cas échéant, vice-président.e de la commission créée pour l'emploi désigné ci-dessus :

NATHALIE RIETH
XAVIER SANCHEZ MASNOU

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 24/06/24

Le Président de l'Université

Eric BLOND